

Rue de l'Eglise 35, 1926 Fully, Suisse

Maison au cœur de Fully avec fort potentiel

La propriété se trouve en zone mixte à forte densité.



Type de bien
Vente



Catégorie d'objet
Immeuble d'habitation



Prix de vente
CHF 520'000.-



Disponible dès
Sur demande



Surface habitable brute
98 m²



Pièce(s)
4



Année de construction
1970



No de référence
11082626

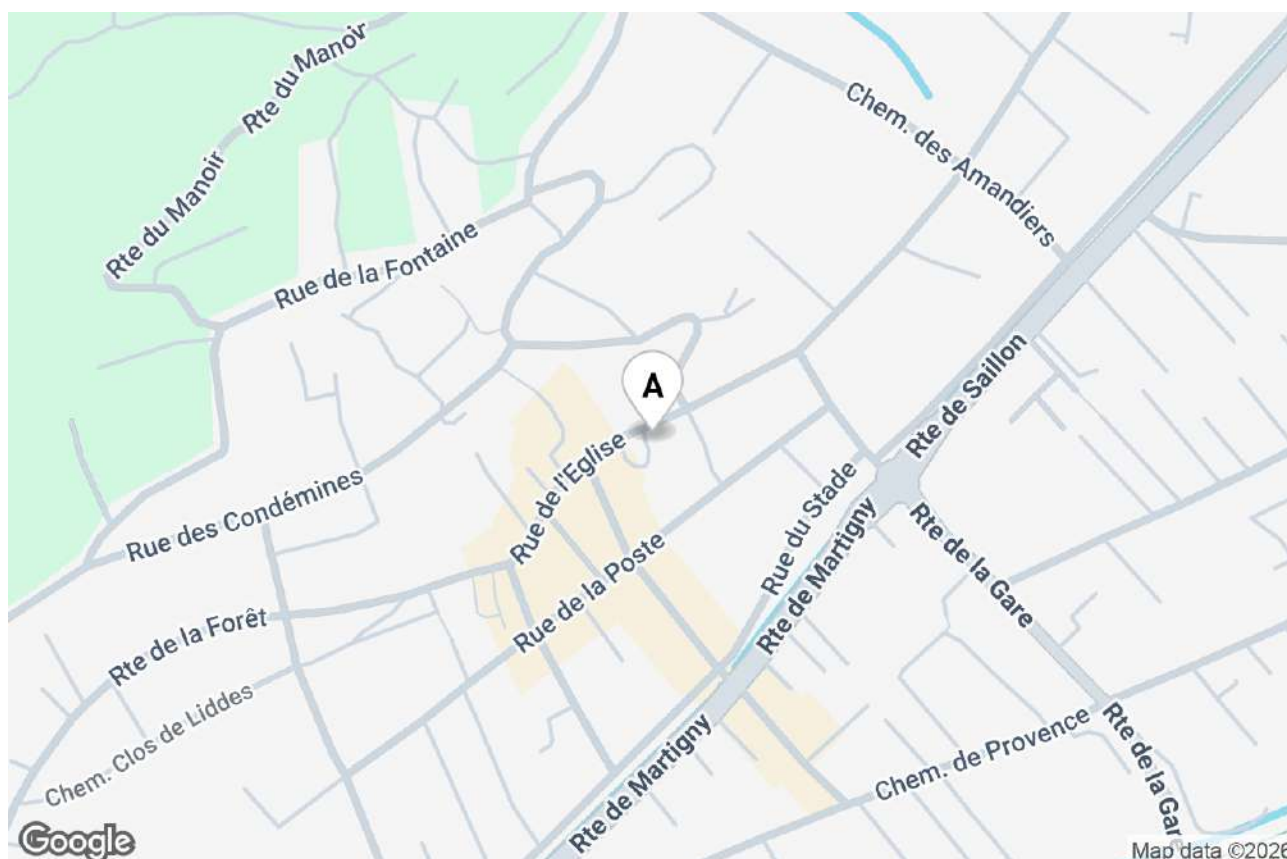
Table des matières

Situation du bien	03
Infrastructures	04
Description du bien	06
Détails	09
Photos	11
Calcul du taux d'endettement	24
Contact	25

Bellis Immo SA

Agence immobilière avec une grande expérience depuis 2015, nous sommes spécialistes sur le marché Valaisan et vous proposons un service personnalisé de A à Z pour la vente et l'achat de votre bien. Nous vous accompagnons dans vos projets.

Situation du bien



Rue de l'Eglise 35, 1926 Fully, Suisse

Infrastructures

Écoles et institutions



1. Jardin d'enfant 892 m	15'	3'	4'
2. Ecole Primaire de Saxé 1.8 km	26'	6'	6'
3. Le jardin d'enfants de charrat 2.1 km	32'	8'	5'
4. École primaire de Charrat 2.4 km	35'	9'	6'
5. La Nurserie Crèche - garderie 5.1 km	81'	21'	11'

Commerces



1. Supermarché Migros - Fully 365 m	8'	2'	3'
2. Denner Discount 367 m	8'	2'	3'
3. Glassey Groupe 1.9 km	30'	8'	5'
4. Coop 2.7 km	41'	11'	7'
5. Coop Pronto avec station-service Fully 2.7 km	42'	11'	7'

Transports publics



			
1. Fully, Poste 200 m	5'	1'	2'
2. Fully, Poste 231 m	4'	1'	2'
3. Fully, Creppier 342 m	6'	2'	2'
4. Fully, Creppier 381 m	6'	2'	2'
5. Fully, Creppier 399 m	7'	2'	2'

Description du bien



Maison au cœur de Fully avec potentiel en zone mixte

Maison au cœur de Fully avec potentiel de développement

Située à quelques pas des commodités du centre de Fully, cette maison bénéficie d'une situation privilégiée au cœur du village, tout en offrant un potentiel d'évolution particulièrement intéressant.

Construite en 1970 et rénovée en 2008, la maison dispose actuellement d'une surface utile d'environ 248 m², répartie entre deux espaces commerciaux totalisant près de 98 m², des combles non aménagés d'environ 50 m² ainsi que des surfaces annexes.

Implantée sur une parcelle de 131 m², la propriété se trouve en zone mixte à forte densité. La réglementation permet une construction pouvant atteindre 4 étages et 13,50 m de hauteur, offrant ainsi la possibilité d'étudier une surélévation et une augmentation de la surface exploitable, sous réserve des autorisations nécessaires.

Les volumes existants permettent également d'imaginer différentes configurations : maintien d'une activité commerciale, création de logements ou développement d'un projet mixte.

La propriété bénéficie par ailleurs d'une cave d'environ 98 m², de deux places de parc et d'un garage, des atouts appréciables pour un bien situé au centre du village.

Caractéristiques principales :

- Maison située au centre de Fully
- Parcelle de 131 m²
- Zone mixte à forte densité
- Jusqu'à 4 étages / 13,50 m
- Environ 248 m² de surface utile
- 2 locaux commerciaux – env. 98 m²
- Combles d'env. 50 m², actuellement non aménagés
- Cave d'env. 98 m²
- 2 places de parc + 1 garage
- Chauffage au mazout, distribution par radiateurs
- Rénovation en 2008

Cette maison constitue une opportunité intéressante pour un acquéreur recherchant un bien au centre de Fully avec une réserve de développement importante, que ce soit dans une optique d'utilisation personnelle, de rendement ou de transformation.

Le potentiel de surélévation et la densité autorisée sont à considérer comme des possibilités de développement, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

Disponibilité : à convenir

Pour davantage d'informations ou pour organiser une visite, nous sommes à votre disposition.

Bellis Immo SA

www.bellis-immo.ch

Détails

Informations principales

Affectation
Habitation

Catégorie d'objet
Immeuble d'habitation

Pièce(s)
4

Nombre de WC séparés
2

Nombre de logements
2

Nombre de surfaces commerciales
2

Nombre d'étages
4

Disponible dès
Sur demande

Année de construction
1970

Année de rénovation
2008

Zone
Mixte

No de référence
11082626

Surfaces/volumes

Surface habitable brute
98 m²

Surface utile
248 m²

Surface du terrain
131 m²

Finances

Prix de vente
CHF 520'000.-

Valeurs énergétiques

Production de chaleur
Chauffage à mazout

Distribution de chaleur
Radiateurs

☆ Equipements

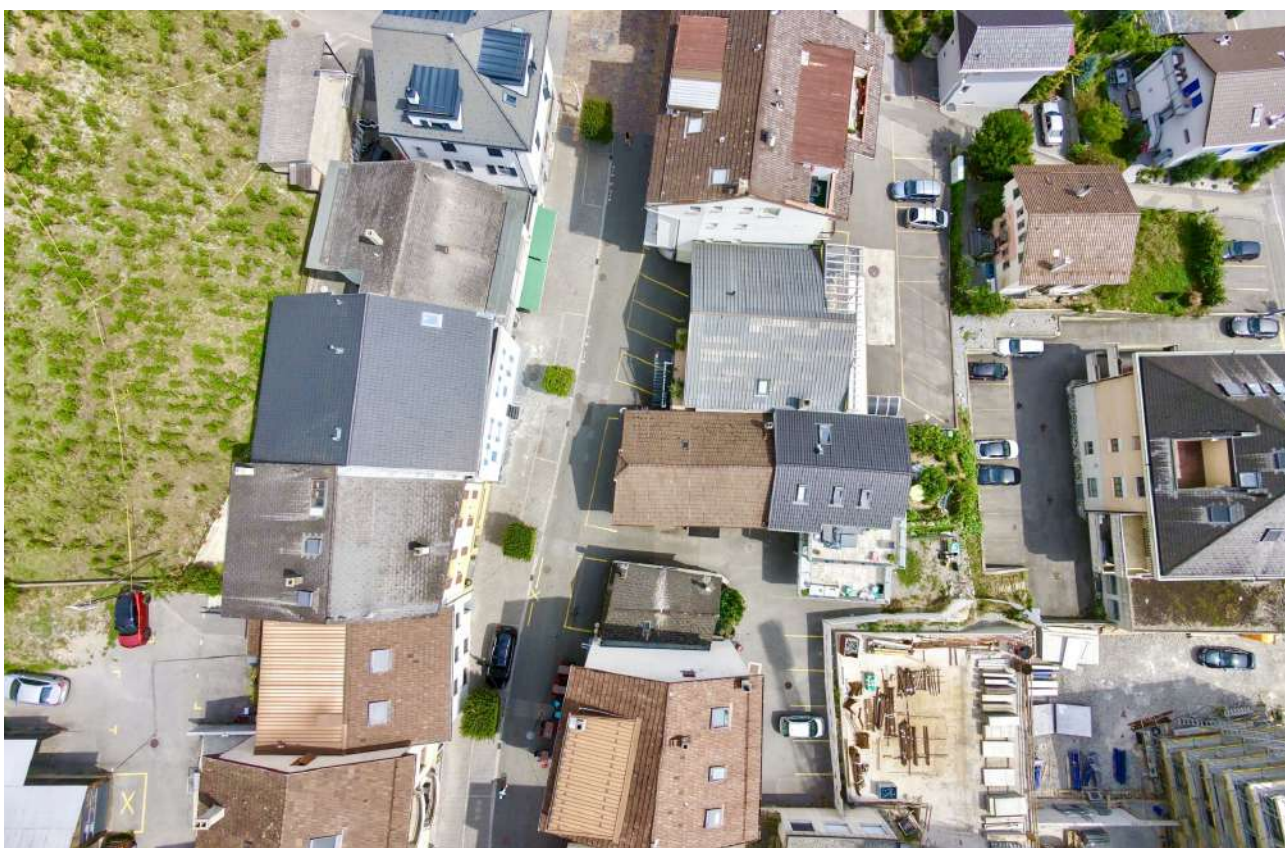
- ✓ Ensoleillé(e)
- ✓ Garage(s)
- ✓ Parking
- ✓ Résidence principale
- ✓ Résidence secondaire
- ✓ Terrain constructible
raccordé
- ✓ Versant sud
- ✓ Vue sur les montagnes

Photos

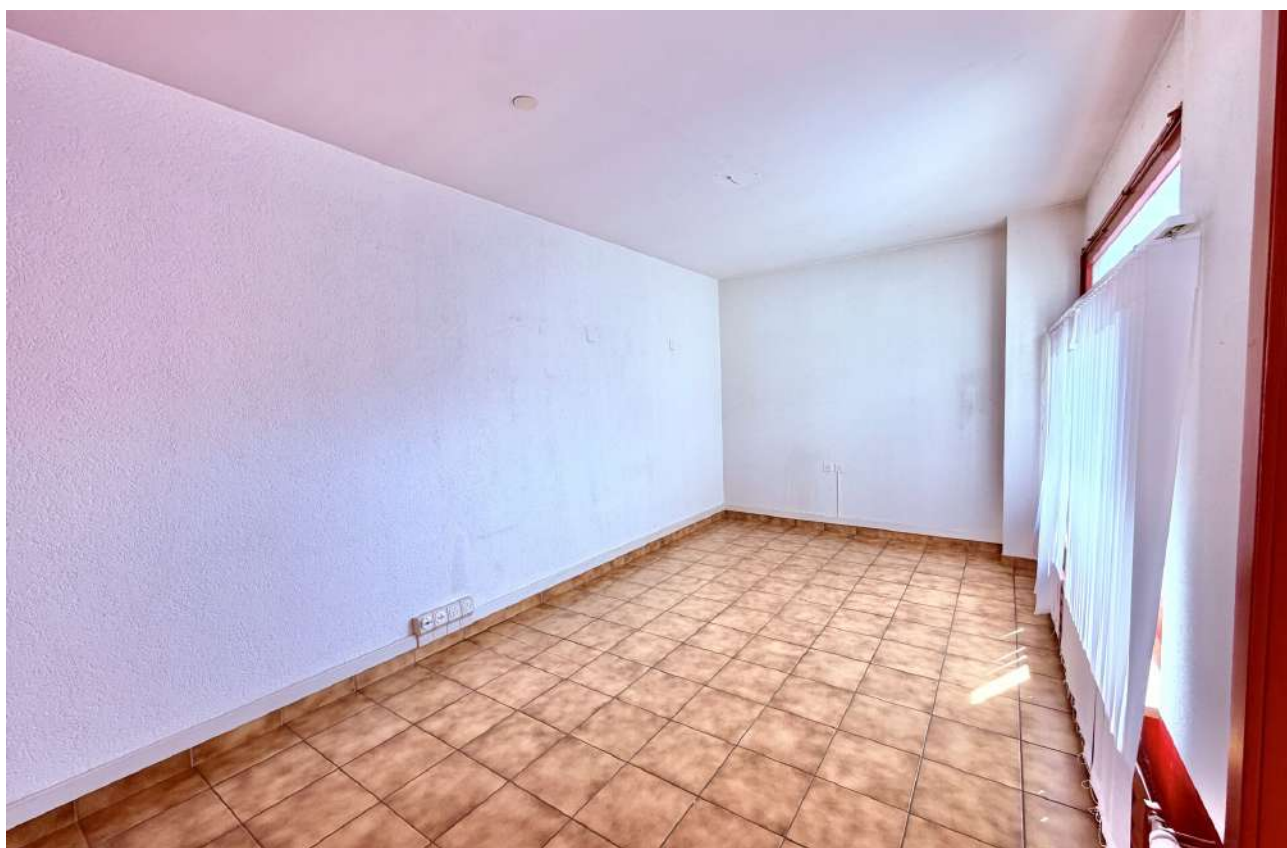


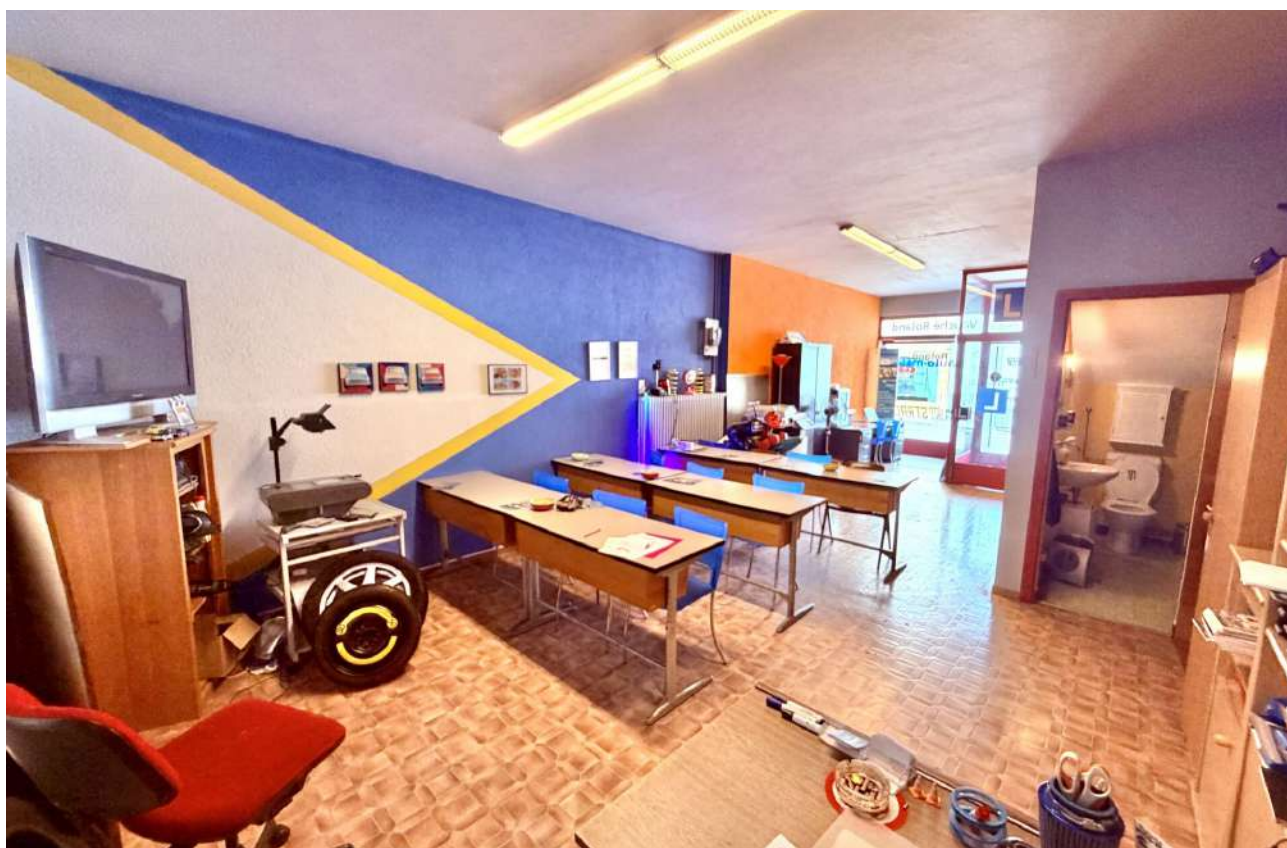




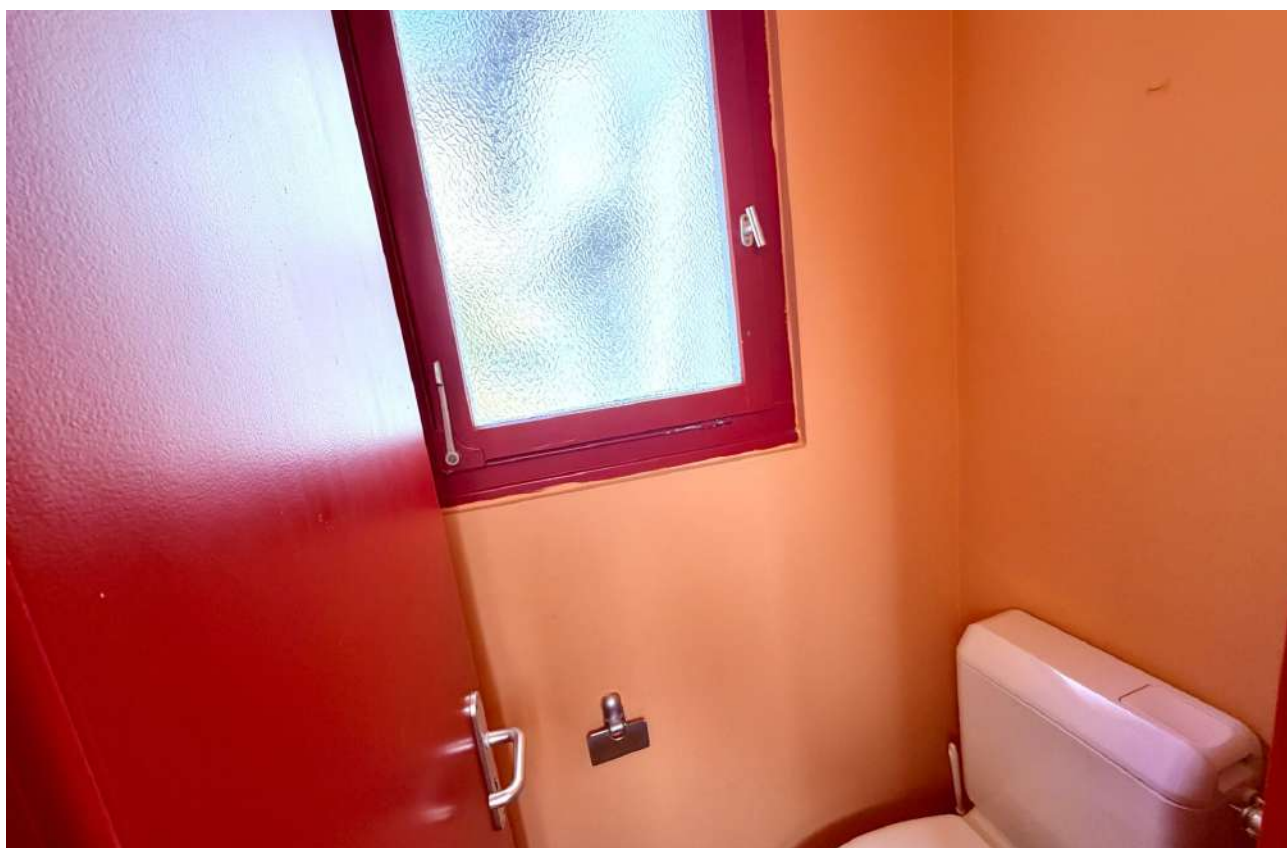




















Calcul du taux d'endettement

Exemple de financement

Calculation	CHF	CHF / Mois	CHF / Année	%
Prix d'achat Prix d'achat effectif payé, hors coûts de transactions tels que taxes ou frais.	520'000.–			100.00%
Apport extérieur Le ratio prêt/valeur ne doit pas dépasser 80 % du prix d'achat.	416'000.–			80.00%
1re hypothèque La première hypothèque s'élève normalement aux deux tiers du prix d'achat et n'est pas soumise à amortissement.	346'667.–			
2e hypothèque Le capital total de la dette moins la première hypothèque. La 2e hypothèque doit être remboursée dans les 15 ans.	69'333.–			
Apport personnel	104'000.–			20.00%
Coûts		2'552.–	30'622.–	
Intérêts Les intérêts se basent sur les intérêts de la banque.		1'733.–	20'800.–	5.00%
Amortissement Remboursement de la seconde hypothèque sur 15 ans.		385.–	4'622.–	
Frais de maintenance et charges La valeur standard pour l'entretien annuel et les frais annexes est de 1 % du prix d'achat.		433.–	5'200.–	1.00%
Revenu brut Les revenus du travail, avant déduction des cotisations de sécurité sociale telles que l'AVS, l'ALV, etc.		7'656.–	91'867.–	
Taux d'endettement Le taux d'endettement est calculé en pourcentage et ne doit pas dépasser un tiers de votre salaire brut.				33.33%

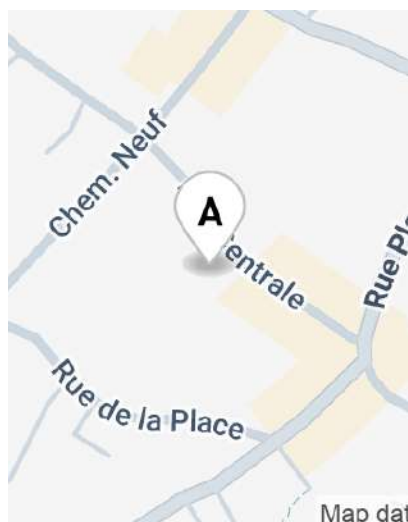
Le calcul de l'accessibilité financière résulte du prix d'achat et des hypothèses des directives communes de financement. Bellis Immo SA n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des informations. Tous les résultats des calculs sont informatifs et non contraignants. Les dispositions basées sur les résultats des calculs sont prises par les parties intéressées à leurs propres risques. Les résultats des calculs ne constituent pas des recommandations. Les parties intéressées sont responsables de l'interprétation des résultats des calculs. Toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation ou de l'interprétation du calcul de l'accessibilité est exclue.

Contact

Votre personne de contact



Bellis Immo SA
T: +41 76 367 42 43
info@bellis-immo.ch



Données de l'entreprise

Bellis Immo SA
Rue Centrale 23
1955 Chamoson
www.bellis-immo.ch

Avis de non-responsabilité

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations sont indicatives. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Extrait du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)



No de l'immeuble	678
Type d'immeuble	Bien-fonds
E-GRID	CH768152302496
Commune	Fully (6133)
Secteur	
Surface	131 m ²
Etat de la mensuration officielle	23.08.2026
Identifiant de l'extrait	68b09ed2-fd7d-4364-8d4f-6fbb7e15bed2
Date de création de l'extrait	24.08.2026
Organisme responsable du cadastre	Service de la géoinformation Rue du Scex 4 1950 Sion https://geo.vs.ch

Sommaire des thèmes RDPPF

Restrictions à la propriété foncière qui touchent l'immeuble 678 de Fully

Restrictions à la propriété foncière qui ne touchent pas l'immeuble

Zones réservées

Zones réservées des routes nationales

Alignements des routes nationales

Zones réservées des installations ferroviaires

Alignements des installations ferroviaires

Zones réservées des installations aéroportuaires

Alignements des installations aéroportuaires

Plan de la zone de sécurité

Cadastre des sites pollués

Cadastre des sites pollués – domaine militaire

Cadastre des sites pollués – domaine des aéroports civils

Cadastre des sites pollués – domaine des transports publics

Zones de protection des eaux souterraines

Périmètres de protection des eaux souterraines

Espace réservé aux eaux

Distances par rapport à la forêt

Réserves forestières

Zones réservées des lignes d'une tension nominale égale ou supérieure à 220 kV

Alignements des installations électriques à courant fort

Restrictions à la propriété foncière pour lesquelles aucune donnée n'est disponible

Plans d'affectation (cantonaux/communaux) - Affectation primaire

Plans d'affectation (cantonaux / communaux) - Affectation superposée

Degré de sensibilité au bruit (dans les zones d'affectation)

Limites forestières statiques

Informations générales

Le contenu du cadastre RDPPF est supposé connu. Le canton du Valais n'engage pas sa responsabilité sur l'exactitude ou la fiabilité des documents législatifs dans leur version électronique. L'extrait a un caractère informatif et ne crée aucun droit ou obligation. La primauté va aux documents qui ont été légalement adoptés ou publiés. Vous trouverez d'autres informations sur le cadastre RDPPF sous www.cadastre.ch ou www.vs.ch/rdppf

Restrictions de propriété dans le registre foncier

Il est possible que des restrictions de propriété fassent l'objet d'une mention au registre foncier, en plus des indications figurant sur cet extrait.

Clause de non-responsabilité du cadastre des sites pollués (CSP)

Le cadastre des sites pollués (CSP) est établi d'après les critères émis par l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Il est mis à jour continuellement sur la base des nouvelles connaissances (investigations). Les surfaces des sites indiqués dans le cadastre des sites pollués peuvent ne pas correspondre à la surface effectivement polluée. Cela ne signifie pas que tout terrain non inscrit au cadastre ne soit pas pollué et qu'il soit libre de tout déchet et pollution. Les zones utilisées à des fins de transports publics, militaires et aéronautiques sont de la responsabilité de la Confédération. Pour de plus amples informations veuillez vous adresser au Service de l'environnement : SEN-Sites-pollues@admin.vs.ch

Termes et abréviations

Alignements des installations ferroviaires: Entre les alignements, il est interdit de procéder à des modifications des constructions existantes ou de prendre des mesures allant à l'encontre de la finalité poursuivie par les installations ferroviaires présentes ou à venir.

Alignements des installations aéroportuaires: Entre les alignements, il est interdit de procéder à des modifications des constructions existantes ou de prendre des mesures allant à l'encontre de la finalité poursuivie par les installations aéroportuaires présentes ou à venir.

Alignements des routes nationales: Des alignements sont définis de part et d'autre de la route lorsque le tracé de cette dernière est définitif. Ces alignements permettent de tenir compte d'impératifs différents: ceux touchant à la sécurité du trafic et à la salubrité publique mais également ceux découlant d'un possible élargissement de la chaussée à l'avenir. Entre les alignements définis, une autorisation est indispensable pour procéder à de nouvelles constructions ou pour modifier des bâtiments existants, même si ces derniers ne sont que partiellement frappés d'alignement.

Alignements des installations électriques à courant fort: Entre les alignements, il est interdit de procéder à des modifications des constructions existantes ou de prendre des mesures allant à l'encontre de la finalité poursuivie par les installations à courant fort présentes ou à venir.

Base légale: Il s'agit de lois, d'ordonnances etc. à caractère général et abstrait (général car les personnes concernées ne sont pas connues et abstrait parce que le périmètre est défini sans plan) édictés au niveau fédéral, cantonal ou communal et qui ne constituent que des bases juridiques générales de la restriction de propriété. Les bases légales ne font pas partie du cadastre RDPPF qui contient toutefois des renvois vers les bases légales appropriées.

Cadastre des sites pollués: Le cadastre répertorie les décharges et les autres sites pollués par des déchets qui doivent être assainis lorsqu'ils sont à l'origine d'effets nocifs ou indésirables ou s'il existe un danger concret que de tels effets surviennent. L'autorité compétente détermine les sites pollués en se fondant sur l'ensemble des informations dont elle dispose (cartes, inventaires ou annonces qui lui sont faites). Elle inscrit au cadastre les sites dont la pollution est avérée ou semble très probable.

Cadastre RDPPF: Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

CSP: Cadastre des sites pollués

Degrés de sensibilité au bruit: Des degrés de sensibilité au bruit sont définis pour délimiter certaines zones: on distingue celles nécessitant une protection accrue contre le bruit, celles où l'exploitation d'aucun établissement susceptible de générer des nuisances sonores n'est permise et celles où l'exploitation d'établissements générant des nuisances moyennes à fortes est autorisée.

Disposition juridique: Norme juridique à caractère général et concret qui, formant un tout avec les géodonnées de base qui lui sont associées, décrit directement la restriction de propriété et est régie par la même procédure.

Distances par rapport à la forêt: Les constructions et les installations proches de la forêt ne sont permises que si elles ne portent atteinte ni à sa conservation, ni à son entretien, ni à son exploitation.

Effet anticipé: L'enquête publique génère un effet anticipé: à compter de son ouverture, seuls peuvent généralement être autorisés les projets de construction qui ne contreviennent pas aux nouvelles dispositions mises à l'enquête.

E-GRID: Identificateur fédéral des immeubles; Désignation composée d'un préfixe et d'un numéro qui permet l'identification univoque pour tout le pays de chaque immeuble immatriculé au registre foncier et sert à l'échange des données entre les systèmes informatiques.

Espace réservé aux eaux: Les cours d'eau ne peuvent retrouver leur état naturel que si un espace suffisant est ménagé afin qu'ils puissent remplir leurs diverses fonctions. Ces surfaces doivent rester libres de toute nouvelle installation. Les installations existantes bénéficient de la garantie de la situation acquise.

Limites forestières statiques: Les limites forestières statiques doivent être fixées sur la base de constatations de la nature forestière faisant foi juridiquement. De nouveaux peuplements en dehors de ces limites ne sont pas considérés comme étant des forêts.

N° OFS: Numéro officiel de la commune issu du répertoire officiel des communes; Attribué pour la toute première fois en 1986 par l'Office fédéral de la statistique avec le répertoire officiel des communes, ce numéro sert à la désignation univoque d'entités territoriales en Suisse.

Organisme responsable du cadastre: L'organisme responsable du cadastre au sein du canton obtient les données à rassembler dans le cadastre RDPPF auprès des services spécialisés compétents. Il gère ces données et les met à la disposition du public via le géoportail RDPPF cantonal.

Périmètres de protection des eaux souterraines: Périmètres concentriques dont le but est de protéger l'exploitation et l'alimentation artificielle de nappes souterraines et dans lequel il est interdit de construire des bâtiments ou d'effectuer des travaux qui pourraient compromettre l'établissement futur d'installations d'exploitation ou d'alimentation des eaux souterraines.

Plans d'affectation: Détermination de l'affectation des différentes surfaces du sol (agriculture, agglomérations, forêts, etc.).

Plan de la zone de sécurité: Plan de zone représentant la zone de sécurité et indiquant les restrictions de la propriété en surface et en hauteur.

RDPPF: Restriction de droit public à la propriété foncière

Restriction de la propriété: Les restrictions de propriété ont toujours pour but de préserver les intérêts d'autres personnes auxquels ceux du propriétaire doivent se soumettre dans le cadre d'une relation donnée. Il s'agit soit des propriétaires d'immeubles contigus, de voisins, d'autres cercles de particuliers voire de la collectivité dans son ensemble, soit de l'Etat. Les restrictions au profit des voisins ou d'autres particuliers relèvent normalement du droit privé, celles décidées au profit de la collectivité relevant du droit public.

Réserves forestières: Surface forestière protégée qui assure la conservation de la diversité des espèces animales et végétales.

Service compétent: Service de la Confédération, du canton ou de la commune dont relèvent la saisie, la mise à jour et la gestion des géodonnées de base selon la législation.

Zones de protection des eaux souterraines: Zones de protection des eaux souterraines devant garantir qu'en cas de danger imminent (p. ex. en cas d'accident impliquant des substances pouvant polluer les eaux), on dispose de suffisamment de temps et d'espace pour prendre les mesures qui s'imposent.

Zones réservées: Zone comprenant un territoire pour lequel un plan d'affectation doit être adopté ou adapté et à l'intérieur de laquelle rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l'établissement du plan d'affectation.

Zones réservées des installations aéroportuaires: Des zones réservées peuvent être instaurées sur des portions de territoires clairement délimitées, afin de garantir la parfaite disponibilité des biens-fonds requis pour les installations aéroportuaires. Au sein de ces zones, toute modification des constructions contraire à l'affectation prévue est proscrite.

Zones réservées des installations ferroviaires: Des zones réservées peuvent être instaurées sur des portions de territoires clairement délimitées, afin de garantir la parfaite disponibilité des biens-fonds requis pour la construction future d'ouvrages et d'installations ferroviaires. Au sein de ces zones, toute modification des constructions contraire à l'affectation prévue est proscrite.

Zones réservées des lignes d'une tension nominale égale ou supérieure à 220 kV: Des zones réservées peuvent être instaurées sur des portions de territoires clairement délimitées, afin de garantir la parfaite disponibilité des biens-fonds requis pour les lignes d'une tension nominale égale ou supérieure à 220 kV. Au sein de ces zones, toute modification des constructions contraire à l'affectation prévue est proscrite.

Zones réservées des routes nationales: Des zones réservées peuvent être instaurées sur des portions de territoires clairement délimitées, afin de garantir la parfaite disponibilité des terrains requis pour la construction des routes nationales. Au sein de ces zones, toute modification des constructions contraire à l'affectation prévue est proscrite.

Informations sur la parcelle

Données selon la mensuration officielle

Parcelle :	678
Surface :	131 m ²
N° de plan :	3
Nom local :	Vers l'Eglise
Détail par nature	
bâtiment mixte	98 m ²
autre revêtement dur	33 m ²

Propriétaire(s) au 8/24/2026

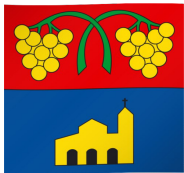
M. Vauché Roland

Période d'arrosage autorisée

du Mardi 12h au Mercredi 12h & du Vendredi 12h au Samedi 12h

[Imprimer](#)

1926 FULLY



Source: CIFI

Description de la commune

1926 Fully se situe dans le district de Martigny, dans le Canton du Valais. La population dans la commune politique de Fully a varié au cours des cinq dernières années de +1,3% en moyenne par an, s'élevant à 9 310 habitants (Etat le 31 déc. 2024). Le taux d'imposition est de 12,5% (canton: 12,4%). Durant les cinq dernières années, la construction de logements dans la commune s'est élevée à 1,8% en moyenne par an, alors que le taux de logements vacants actuels est de 1,3% (Etat le 1er juin 2025). Les prix immobiliers ont varié de +24,1% au cours des cinq dernières années (canton: +22,0%).

Sources: OFS, CIFI

Information sur la commune

Commune	Fully
OFS-Nb.	6133
Type de commune	Commune périurbaine de forte densité

District	Martigny
Région MS	Martigny
Canton	Valais

Source: OFS

LOCATION REPORT

1926 FULLY

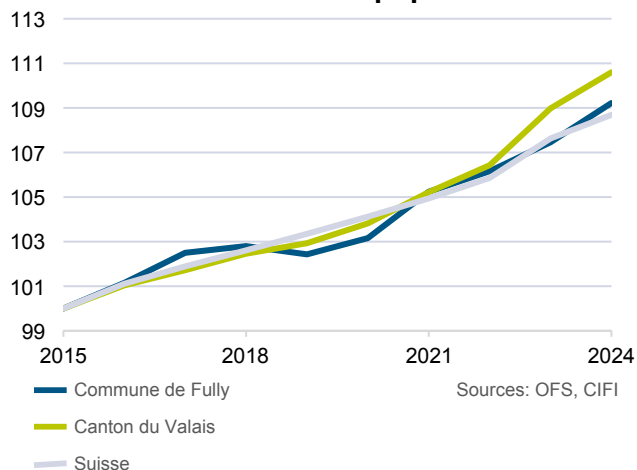
Informations générales

Chiffres clés actuels	Commune	District	Canton
Population	9'310	53'709	371'288
Évolution de la population sur 5 ans*	1.3%	2.2%	1.5%
Proportion d'étrangers	20.7%	28.1%	25.9%
Charge fiscale	12.5%	12.4%	12.4%
Revenu imposable moyen	63'940	60'615	63'205
Taux de chômage	1.5%	1.9%	1.5%
Activité de construction résidentielle sur 5 ans*	1.8%	1.8%	1.3%
Valeur d'une PPE standard	783'000	737'000	809'000
Valeur d'une villa standard	978'000	901'000	974'000

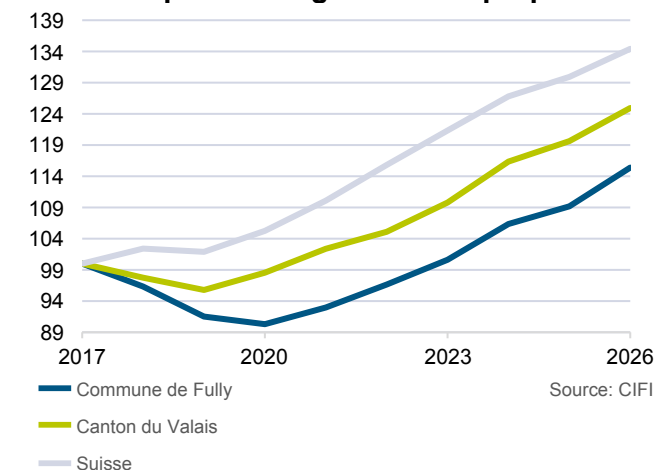
* Taux de croissance annuel moyen

Sources: OFS, AFC, SECO, CIFI

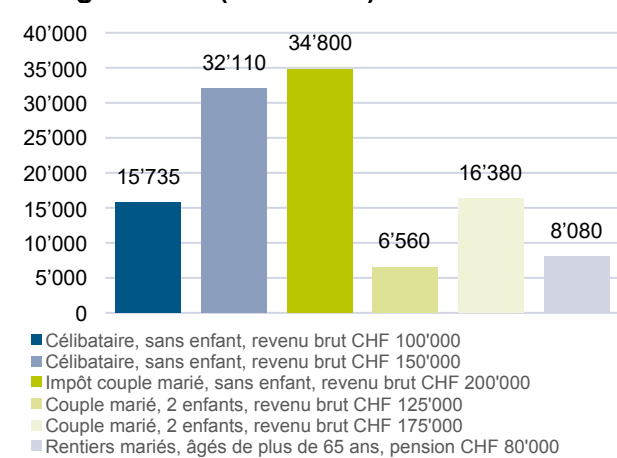
Indice de l'évolution de la population



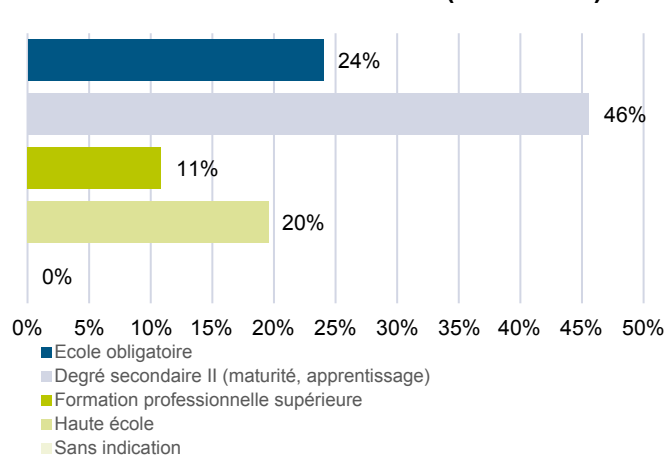
Indice des prix des logements en propriété



Charge fiscale (commune)



Niveau de formation achevée (commune)

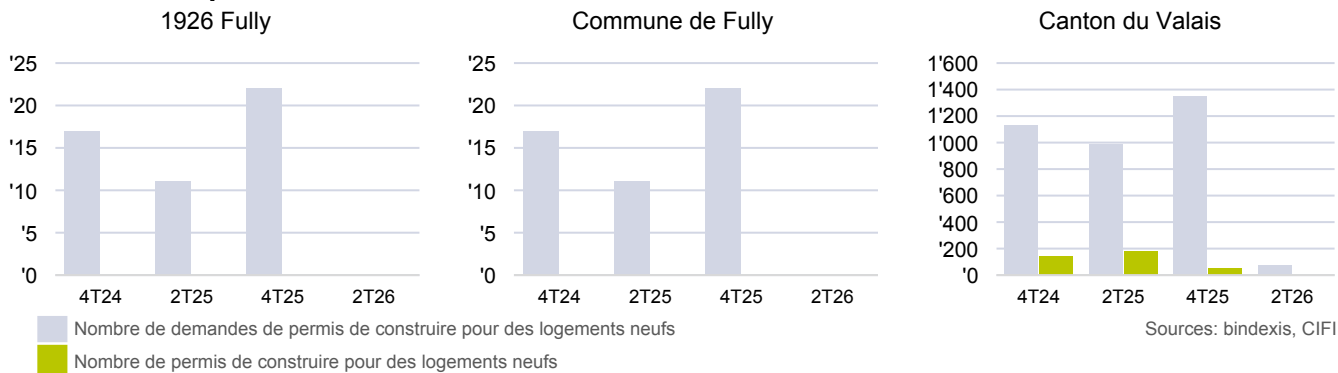


LOCATION REPORT

1926 FULLY

Marché des logements

Demandes de permis de construire et autorisations délivrées



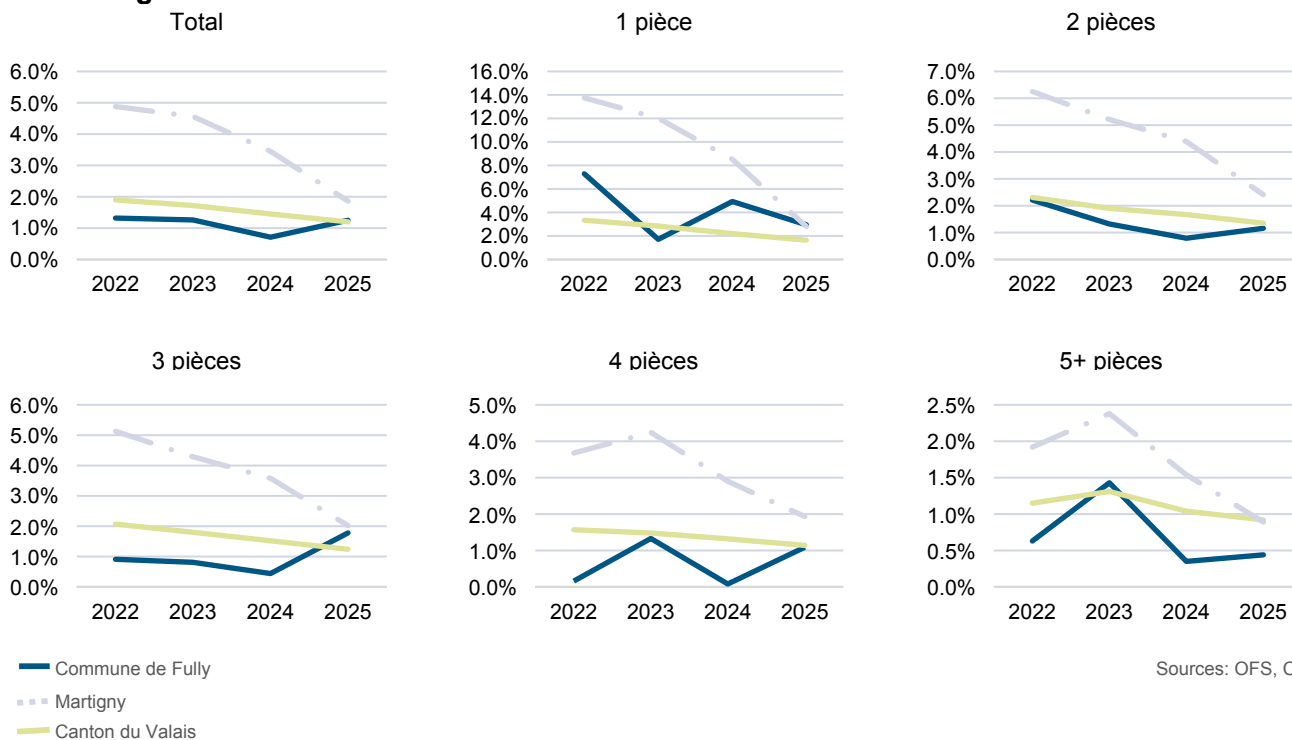
Remarque: Pour les périodes durant lesquelles aucune valeur n'est disponible, aucune information n'est visible dans les graphiques.

Parc immobilier et activités dans le domaine du bâtiment dans la commune

Appartements	Total	1 pce	2 pces	3 pces	4 pces	5 pces	6+ pces
Parc en nombre d'unités	4'727	344	785	1'144	1'302	703	449
Parc en proportion du total	100%	7%	17%	24%	28%	15%	9%
Nouveaux appartements (5 dernières années)	327	26	78	109	56	42	16
Nouveaux appartements (5 dernières années) en %	100%	8%	24%	33%	17%	13%	5%
Nouveaux appart. (5 dernières années) en % du parc	6.9%	7.6%	9.9%	9.5%	4.3%	6.0%	3.6%

Sources: OFS, CIFI

Taux de logements vacants

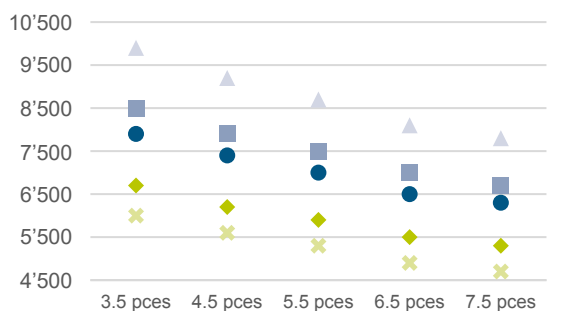


LOCATION REPORT

1926 FULLY

Prix de transaction selon le nombre de pièces

Maisons individuelles

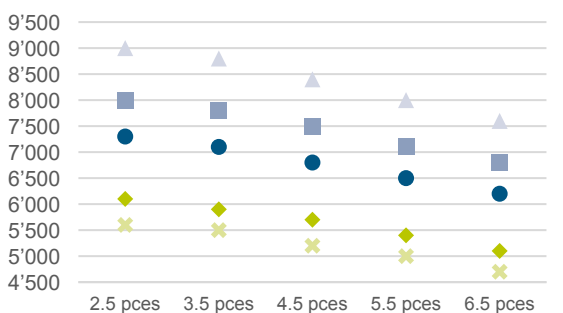


3.5 pces	4.5 pces	5.5 pces	6.5 pces	7.5 pces
9'900	9'200	8'700	8'100	7'800
8'500	7'900	7'500	7'000	6'700
7'900	7'400	7'000	6'500	6'300
6'700	6'200	5'900	5'500	5'300
6'000	5'600	5'300	4'900	4'700

CHF/m² surface habitable nette

Source: CIFI

Appartements en PPE



2.5 pces	3.5 pces	4.5 pces	5.5 pces	6.5 pces
9'000	8'800	8'400	8'000	7'600
8'000	7'800	7'500	7'100	6'800
7'300	7'100	6'800	6'500	6'200
6'100	5'900	5'700	5'400	5'100
5'600	5'500	5'200	5'000	4'700

CHF/m² surface habitable nette

Source: CIFI

Explication pour l'interprétation des valeurs et des graphiques

L'échantillon d'objets standards est défini et leurs prix estimés afin de pouvoir indiquer un ordre de grandeur des prix du marché attendus pour un certain code postal (NPA). Les niveaux calculés correspondent aux définitions suivantes:

- ▲ Niveau pour un objet témoin dans le segment de prix le plus élevé
- Niveau pour un objet témoin au-dessus de la moyenne
- Niveau pour un objet témoin moyen (définition à la page 9)
- ◆ Niveau pour un objet témoin au-dessous de la moyenne
- ✕ Niveau pour un objet témoin dans le segment de prix le plus bas

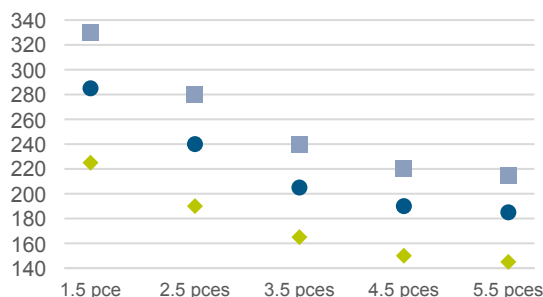
Les cas spéciaux tels que les droits de superficie, les servitudes importantes, les résidences secondaires dans les lieux touristiques, les biens de luxe ne sont pas pris en considération. La cuisine n'est pas comptée dans le nombre de pièces.

LOCATION REPORT

1926 FULLY

Loyers offerts pour les appartements selon le nombre de pièces

Loyers annuels par mètre carré (net)



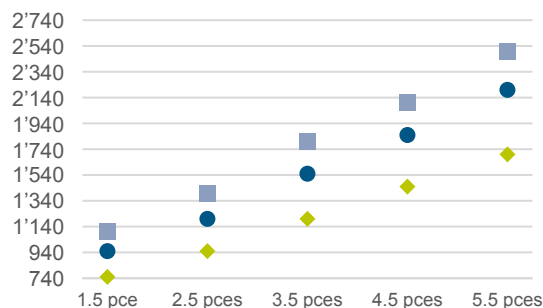
1.5 pce	2.5 pces	3.5 pces	4.5 pces	5.5 pces
330	280	240	220	215
285	240	205	190	185
225	190	165	150	145

CHF/m² surface habitable nette par an

Source: CIFI

Source: CIFI

Loyers mensuels par logement (net)



1.5 pce	2.5 pces	3.5 pces	4.5 pces	5.5 pces
1'100	1'400	1'800	2'100	2'500
950	1'200	1'550	1'850	2'200
750	950	1'200	1'450	1'700

CHF/logement par mois

Source: CIFI

Source: CIFI

Explication pour l'interprétation des valeurs et des graphiques

Un échantillon d'objets standards est défini et leurs loyers annuels nets sont estimés afin de pouvoir indiquer un ordre de grandeur des loyers attendus pour un certain code postal (NPA). Les différents niveaux calculés correspondent aux définitions suivantes:

- Niveau pour un objet témoin au-dessus de la moyenne
- Niveau pour un objet témoin moyen (définition à la page 9)
- ◆ Niveau pour un objet témoin au-dessous de la moyenne

Les loyers annuels nets (sans les charges), par mètre carré habitable net, sont estimés sur la base des annonces. Les loyers mensuels par logement (net) sont obtenus en divisant le loyer annuel par mètre carré (net) par 12 puis en multipliant le résultat par la surface habitable nette. La cuisine n'est pas comptée dans le nombre de pièces.

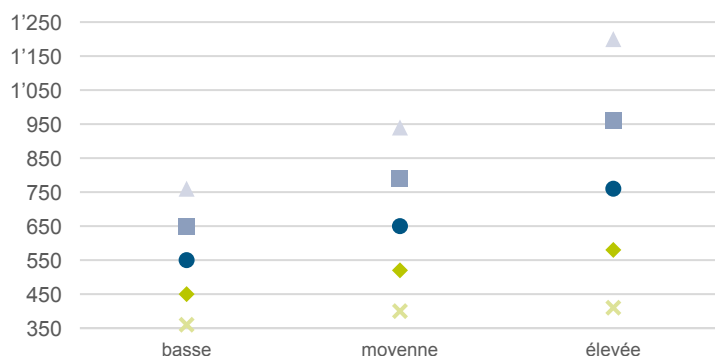
Pour les nouveaux logements, veuillez utiliser comme référence les valeurs situées dans les parties supérieures des graphiques et des tableaux.

LOCATION REPORT

1926 FULLY

Valeurs foncières dans les zones d'habitation selon l'utilisation du sol

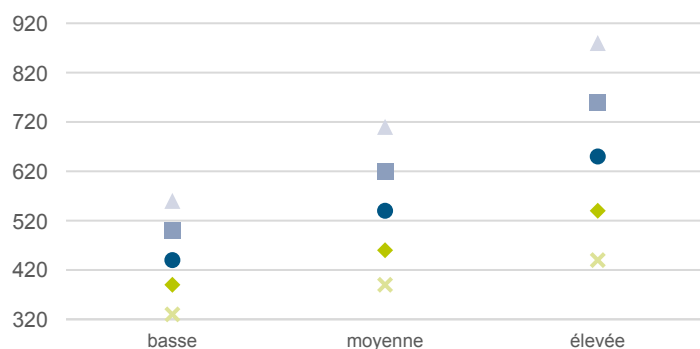
Valeurs des terrains par mètre carré pour les villas



Utilisation		
basse	moyenne	élevée
760	940	1'200
650	790	960
550	650	760
450	520	580
360	400	410

CHF/m² de surface de terra Source: CIFI

Valeurs des terrains par mètre carré pour les immeubles résidentiels



Utilisation		
basse	moyenne	élevée
560	710	880
500	620	760
440	540	650
390	460	540
330	390	440

CHF/m² de surface de terra Source: CIFI

Afin de pouvoir fournir un ordre de grandeur des valeurs des terrains auquel on peut s'attendre dans la zone du code postal, des objets témoins sont définis et leurs valeurs foncières par mètre carré sont estimées. Les valeurs des terrains sont modélisées à l'aide de la méthode de la valeur résiduelle. Les niveaux calculés correspondent aux définitions suivantes :

- ▲ Terrain avec une excellente situation
- Terrain avec une situation supérieure à la moyenne
- Terrain avec une situation moyenne
- ◆ Terrain avec une situation inférieure à la moyenne
- ✕ Terrain avec une mauvaise situation

Les valeurs foncières indiquées se rapportent à des terrains situés dans des zones d'habitation. Les échelons se basent sur l'utilisation typique de la commune. Pour les régions où la liquidité du marché est faible, les valeurs foncières ne sont indiquées que pour une utilisation moyenne.

LOCATION REPORT

Rue de l'Eglise 35, CH-1926 Fully

Situation micro (base: transactions)



- Situation micro au-dessus de la moyenne
- Situation micro moyenne
- Situation micro au-dessous de la moyenne

Sources: CIFI, Map data ©2026 Google

Remarque:

La situation micro provient des informations immobilières de CIFI ainsi que des informations GIS et de sources externes. Elle correspond à une moyenne locale et non pas à un logement précis. C'est pourquoi aucune conclusion sur un objet en particulier n'est possible à l'aide du graphique et des informations contenues.

Données situation micro

			10%	25%	50%	75%	90%
Vue	Inclinaison du terrain	°	1.7	3.0	5.4	9.2	17.2
	Heures d'ensoleillement en été	h	12.1	12.3	12.5	12.7	12.9
Ensoleillement	Heures d'ensoleillement en hiver	h	3.8	4.0	4.2	4.4	4.7

Source: CIFI

			N	NE	E	SE	S	SW	W	NW	plat
Orientation	Point cardinal	%	3	2	5	39	18	2	2	3	27

Source: CIFI

Rue de l'Eglise 35, CH-1926 Fully

Infrastructure et accessibilité

A map of the area around Gare de Martigny. The map shows several streets: Rue de l'Eglise, Rue de la Poste, Rue du Stade, Rue de la Gare, Rue de Prévent, Chem. de Provence, and Chem. de Plaisance. A red pin is located near Rue de l'Eglise. A blue bus icon is visible on Rue du Stade. The map is credited to Google.

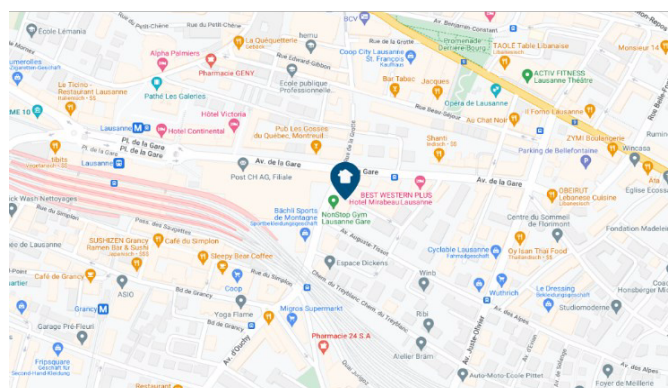
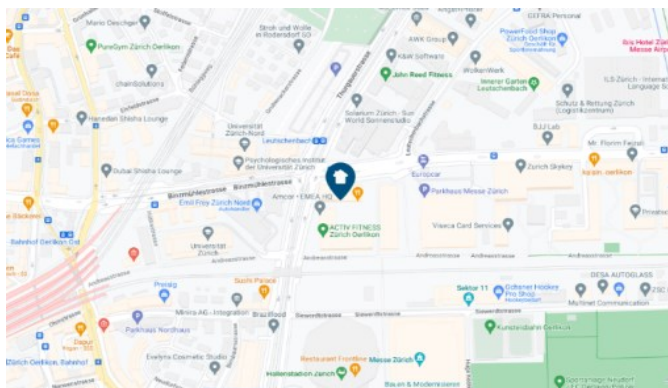
LOCATION REPORT

1926 FULLY

Informations de contact

IAZI AG
Thurgauerstrasse 36
CH-8050 Zürich
Tél: +41 43 501 06 00
info@iazi.ch
www.iazi.ch

CIFI SA
Av. de la Rasude 2
CH-1006 Lausanne
Tél: +41 21 533 06 00
info@cifi.ch
www.cifi.ch



Map data ©2022 Google

Description de l'échantillon d'objets standards

La maison individuelle standard est bien située, est individuelle et a une place de parking dans un garage séparé. La maison a 10 ans, a une bonne qualité de construction et l'état est évalué comme bon.

L'appartement en PPE standard est dans un immeuble de 8 appartements bien situé, il est bien positionné dans l'immeuble et a une place dans un parking souterrain. L'appartement a 10 ans, il a une bonne qualité de construction et l'état est évalué comme bon.

L'appartement de location standard est dans un immeuble bien localisé. Il se situe au deuxième étage avec ascenseur et jouit d'une bonne situation dans l'immeuble. L'appartement a 17 ans, possède une bonne qualité de construction et l'état est évalué comme bon.

Des informations détaillées sur les spécifications de taille sous-jacentes peuvent être trouvées dans le guide de l'utilisateur correspondant.

Base de données & limitation de responsabilité

Les données précédentes sont basées sur des modèles statistiques et des calculs effectués par CIFI ainsi que sur des sources accessibles publiquement et considérées comme fiables et crédibles (par ex.: Office Fédéral de la Statistique). Les données sont fournies à titre indicatif exclusivement.

CIFI ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité des informations publiées et ne peut être tenu responsable d'aucun préjudice résultant de l'utilisation de ces informations.

Pour une interprétation adéquate des données, une connaissance détaillée des éléments sur lesquels elles sont basées est nécessaire. Dans cette optique, veuillez vous référer aux explications dans le manuel d'utilisateur.